



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation politique dans la Corne de l'Afrique et la péninsule arabique

Question écrite n° 21835

### Texte de la question

M. Max Mathiasin alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation politique dans la Corne de l'Afrique et la péninsule arabique. Les relations géopolitiques entre les Émirats arabes unis et l'Érythrée ne sont pas sans conséquences sur la stabilité de la région et en particulier sur la situation au Yémen. Il l'interroge sur les actions entreprises par la diplomatie française, profondément attachée aux valeurs de paix et de démocratie, pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la Corne de l'Afrique.

### Texte de la réponse

Depuis l'arrivée au pouvoir du Premier ministre Abiy Ahmed en Ethiopie, en avril 2018, la région connaît une dynamique de paix positive et qui a notamment permis le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Ethiopie et l'Erythrée (inexistantes depuis 1998), mais aussi entre l'Erythrée et la Somalie (rompues en 2009). C'est notamment pour soutenir cette nouvelle dynamique que le Président de la République a entrepris des visites d'Etat, en mars dernier, à Djibouti, en Ethiopie et au Kenya. La normalisation des relations interétatiques dans cette partie de l'Afrique est l'un des principaux objectifs de la diplomatie française. Lors des négociations sur la levée des sanctions contre l'Erythrée, au Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), en novembre 2018, la France a, par exemple, insisté pour que le CSNU reste concerné par la résolution des contentieux entre l'Erythrée et Djibouti, l'un de ses principaux partenaire en Afrique, ce qu'elle est parvenue à obtenir, via une "clause de rendez-vous" qui impose un rapport semestriel du Secrétaire général sur le sujet. La Corne de l'Afrique est également une région où les Etats arabes du Golfe exercent leur influence, notamment par l'intermédiaire d'investissements portuaires. Les Emirats Arabes Unis (EAU) sont présents à Assab, en Erythrée, mais aussi à Berbera au Somaliland ou encore à Bosaso, dans le Puntland. Concernant leur action au Yémen, ils ont très récemment annoncé leur retrait progressif du pays, ce qui est pour la France, une étape importante pour tendre vers une solution politique au conflit. La France est consciente que la stabilité de la Corne de l'Afrique est fragile et qu'elle est, avant tout, menacée par la présence d'Al Shabab en Somalie. Malgré l'action conjuguée de l'AMISOM (force de la paix de l'Union africaine), des Nations unies et des Etats-Unis notamment, le groupe terroriste contrôle encore d'importantes zones dans le centre et le sud du pays et continue de mener des attaques sur tout le territoire somalien, y compris dans la capitale Mogadiscio, ainsi qu'à Nairobi au Kenya. La France appuie l'action de l'AMISOM à travers la Facilité africaine de paix de l'Union européenne, qui finance les soldes des troupes engagées sur le terrain (contingents éthiopien, kenyan, burundais, ougandais et djiboutien). Politiquement, la France rappelle régulièrement les autorités somaliennes à leurs engagements, afin qu'une armée nationale soit le plus rapidement possible en capacité d'assurer le contrôle complet du territoire et que le gouvernement puisse mettre en place une stratégie pérenne de lutte contre la radicalisation et le terrorisme. En outre, la France reste préoccupée par la situation dramatique des droits de l'Homme en Erythrée, qui l'a poussée à soutenir le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial pour les droits de l'Homme en Erythrée, lors du dernier Conseil des Droits de l'Homme à Genève.

### Données clés

**Auteur :** [M. Max Mathiasin](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (3<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21835

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2019](#), page 6818

**Réponse publiée au JO le :** [29 octobre 2019](#), page 9622